

[Text]

Mr. Southam: Mr. Chairman, I will be very brief.

I have listened very intently to the dialogue that has gone on here with respect to the amendment proposed by Mr. Horner and I think it is relevant. If you take the bill itself, look at the front page: An Act to establish the National Farm Products Marketing Council and to authorize the establishment of national marketing agencies for farm products. This is the purpose and the objective of the bill.

When you come along here to the objectives and powers of an agency and you start to put the concentration and emphasis on consumers, you naturally raise an objection. If worse comes to worse and we cannot accept Mr. Horner's motion, which I support, I would suggest as a subamendment or a clarification that in line 26, after the words, "due regard to the interests of" we insert producers and consumers.

The Chairman: Gentlemen, are you ready for the question? The question is on the subamendment moved by Mr. Horner that all the words after "powers" be deleted. Will you be satisfied with a show of hands or do you want a polled vote?

Some hon. Members: Poll the vote.

Subamendment negatived.

The Chairman: Mr. Southam.

Mr. Southam: I was suggesting that if this subamendment did not carry that I would move the following subamendment to Clause 22, line 26:

that the words "producers and consumers" be inserted after the words 'due regard to the interests of'.

Some hon. Members: Poll the members.

Amendment agreed to.

• 1655

Mr. Gleave: Mr. Chairman, I would like to move a subamendment to strike out the words "efficient" and "competitive" on line 22.

The Chairman: Gentlemen, a procedural matter here. Having amended the last part of the clause, it would not be possible to amend the early part of the clause unless by unanimous agreement.

Mr. Horner: No, no, Mr. Chairman, and I would like to speak to that on a point of order. The whole clause has not passed yet. In fact, Mr. Chairman, no vote has been taken on Mr. Peter's amendment which in fact separated the clause into two parts. In essence, the whole clause is still before us. Therefore, I would think that Mr. Gleave's suggestion is quite in order.

The Chairman: Gentlemen, I presume that there might be unanimous agreement to permit Mr. Gleave to make this subamendment. I am advised that that is the only condition under which this subamendment can be received. Is it agreed?

[Interpretation]

M. Southam: Monsieur le président, je serai bref.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention la discussion qui a eu lieu ici au sujet de l'amendement proposé par M. Horner, et je pense que cet amendement est valable. Prenez le bill lui-même, regardez la première page: on y lit: «loi créant le conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation de produits de ferme.» Voilà le but, voilà l'objectif de ce bill.

Lorsqu'on en vient aux objectifs et aux pouvoirs d'un office, on centre le problème sur le consommateur, et, évidemment, on soulève des objections. Si les choses en viennent au pire, si l'on ne peut pas accepter l'amendement de M. Horner, amendement que je soutiendrai, je voudrais suggérer un sous-amendement, ou plutôt une précision qui s'appliquerait à la ligne 26, après les mots «compte tenu des intérêts»; je voudrais que l'on y ajoute: des producteurs et des consommateurs.

Le président: Monsieur, êtes-vous prêt pour le vote? Nous allons voter ici, c'est le sous-amendement proposé par M. Horner, à savoir que tous les mots qui suivent les mots «pouvoirs» soit. Voulez-vous voter à main levée ou voulez-vous que l'on compte les voix?

Des voix: Comptons les voix.

L'amendement est rejeté.

Le président: Monsieur Southam.

M. Southam: J'avais dit que si cet amendement était refusé je proposerais le sous-amendement suivant à l'article 22, lignes 26 et 25:

Que les mots «producteurs et consommateurs» soient ajoutés après les mots «compte tenu des intérêts des».

Des voix: Que l'on compte les voix.

L'amendement est adopté.

M. Gleave: Monsieur le président, j'aimerais également proposer un sous-amendement; je voudrais que l'on supprime les mots «efficaces» et «concurrentielles», à la ligne 23.

Le président: Messieurs, il s'agit ici d'une question de procédure. Étant donné que nous avons déjà amendé la deuxième partie de cet article, il n'est pas possible de revenir en arrière pour amender la première partie, sauf si l'on obtient le consentement unanime.

M. Horner: Non, non, monsieur le président, et en ceci j'invoque le Règlement. L'ensemble de l'article n'a pas encore été adopté. En fait, monsieur le président, on n'a pas encore voté sur l'amendement proposé par M. Peters, amendement qui visait à séparer cet article en deux parties. En fait, l'ensemble de cet article est encore soumis à notre attention. Je pense donc que la proposition de M. Gleave est tout à fait acceptable.

Le président: Messieurs, je suppose que tout le monde va être d'accord pour autoriser M. Gleave à proposer son sous-amendement. On m'indique que c'est là la seule façon possible de présenter ce sous-amendement. Êtes-vous d'accord?